

Direction des services départementaux de  
l'éducation nationale de la Drôme  
DIPER 1<sup>er</sup> degré  
Cité Brunet - BP 1011  
26015 VALENCE CEDEX  
04 75 82 35 49 du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00  
[ce.dsden26-mouvement@ac-grenoble.fr](mailto:ce.dsden26-mouvement@ac-grenoble.fr)

**DEMANDE DE BONIFICATION AU TITRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE CONJOINTE (APC)**

*A retourner avec les justificatifs demandés à la DIPER avant le jeudi 19 mars 2020*

NOM.....

PRENOM.....

AFFECTATION 2019-2020.....

ADRESSE PERSONNELLE.....

COURRIEL.....

TELEPHONE.....PORTABLE.....

NOMBRE D'ENFANT À CHARGE DE MOINS DE 18 ANS AU 01/09/2020 :.....

☞ Joindre une copie du livret de famille ou un extrait d'acte de naissance

ADRESSE PRIVEE DU PARENT IMPLIQUÉ dans la garde de l'enfant ☞ joindre toute pièce justificative

EXERCICE DE L'AUTORITÉ PARENTALE CONJOINTE DANS LE CADRE D'UNE :

- Garde partagée
- Garde alternée
- Droits de visite

☞ joindre une copie des décisions de justice concernant la résidence de l'enfant, décisions de justice et/ou justificatifs définissant les modalités d'exercice du droit de visite ou d'organisation de l'hébergement.

Le cas échéant joindre une attestation sur l'honneur signée des deux parents fixant les modalités d'exercice du droit de visite ou d'organisation de l'hébergement.

**Je demande une bonification au titre de l'autorité parentale conjointe dans le cadre du mouvement intra-départemental 2020.**

Fait à.....le.....2020

Signature

**IMPORTANT :**

➤ Bonification non cumulable avec la bonification au titre du RC (Rapprochement de conjoint)

➤ Il est préconisé pour toute question relative à votre demande de mutation de contacter la cellule d'aide et de conseil par mail [ce.dsden26-mouvement@ac-grenoble.fr](mailto:ce.dsden26-mouvement@ac-grenoble.fr) ou par téléphone 04.75.82.35.49 du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 du 9 mars au 15 juin 2020.

➤ Pensez à consulter régulièrement votre messagerie IProf **et** votre messagerie professionnelle de type [prenom.nom@ac-grenoble.fr](mailto:prenom.nom@ac-grenoble.fr). C'est essentiellement par ces biais que les communications liées aux opérations du mouvement auront lieu.

Cadre réservé à l'administration